

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 janvier 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES FINANCES

LA TAXE DE VENTE SUR LES UNIFORMES DE POMPIER

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, des pompiers risquent quotidiennement leur vie, au Canada, afin de protéger la vie et les biens de leurs concitoyens. Il est rare qu'on leur manifeste la reconnaissance qu'ils méritent. Au lieu de les remercier, le gouvernement fédéral préfère les assujettir à un nouvel impôt. En effet, il a décidé de prélever la taxe de vente fédérale sur les uniformes de pompier. Dans sa hâte de réduire le déficit, le ministre des Finances (M. Wilson) avait-il besoin de ranger le matériel servant à protéger des vies parmi les articles sur lesquels l'État pourra prélever des recettes fiscales? Sa réaction n'a rien de surprenant. Il ne fait pas de différence entre les vêtements qui servent à protéger la vie de personnes au service de la population et les outils d'un plombier ou d'un menuisier. Chacun sait que ces ouvriers font un travail utile, mais seul le ministre des Finances ne peut pas distinguer entre un uniforme de protection et un marteau.

Il s'agit d'un fardeau fiscal pour les municipalités et les pompiers volontaires qui, d'un bout à l'autre du Canada, offrent bénévolement leurs services. Très souvent, d'ailleurs, ces derniers doivent payer de leur poche leur matériel. J'exhorte le gouvernement à supprimer cette taxe. Plutôt que de mettre des bâtons dans les roues aux pompiers canadiens, le moins que le gouvernement puisse faire serait de les remercier de leur excellent travail.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DES PLAGES DE L'ÎLE DE VANCOUVER PAR LE PÉTROLE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le 21 octobre, quelque 4,500 barils de brut de l'Alaska ont été déversés par le *ARCO Anchorage* à Port Angeles, dans l'État de Washington. Selon les normes internationales, ce n'était pas un très gros déversement, mais il nous a montré combien nous étions mal préparés. Les habitants de l'endroit ont souligné la piètre coordination des efforts de l'État et des autorités fédérales.

Lorsque du pétrole a commencé à apparaître sur les plages de l'île de Vancouver au début de janvier, personne ne savait s'il venait du déversement de Port Angeles ou de la vidange des

soutes de cargos. Des centaines d'oiseaux de mer, couverts de pétrole, ont perdu leur isolation naturelle et sont morts de froid. Aucun organisme fédéral ou provincial n'est intervenu pour secourir ces oiseaux. Par contre, un groupe de 150 bénévoles a essayé de les capturer avec des filets de façon à les amener à la SPA à Victoria, afin de les nettoyer. Hélas, avec leur matériel de fortune, ils n'ont pu prendre que quelques oiseaux, dont aucun n'a survécu.

● (1405)

Il est certain que nous avons besoin de meilleures méthodes de surveillance des cargos, afin de nous assurer qu'ils ne vidangent pas. Pour réduire au minimum les dégâts causés par les déversements, il nous faut également une bonne coordination de l'intervention, aussi bien pour les incidents mineurs que pour les plus graves. Je demande au gouvernement d'étudier le récent déversement et la pollution qui en est résulté, afin de mettre sur pied des mesures efficaces pour tous les déversements qui...

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que son temps de parole est épuisé.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE RAFFINERIE D'HUILE LOURDE EN SASKATCHEWAN

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de raffinerie d'huile lourde de la société Husky Oil, près de Lloydminster, en Saskatchewan. La nécessité d'évaluer ce projet est compréhensible compte tenu des nombreuses variables intervenues depuis que l'entente a été signée en juin 1984.

Alors que des pourparlers se poursuivent entre le gouvernement fédéral, la société Husky Oil et les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta, j'invite toutes les parties à veiller à ce que ce projet se matérialise. La réalisation de ce projet est essentielle pour l'économie de la Saskatchewan, ma province.

Depuis la signature de l'entente, l'Accord de l'Ouest conclu par notre gouvernement et le budget présenté en mai dernier ont satisfait à certains aspects fiscaux et de fixation des prix du projet en question. Cela vaut notamment pour la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Compte tenu de ces changements et de l'assouplissement du cours mondial du pétrole, il est crucial que ces discussions se poursuivent. Il est aussi important que la société Husky trouve un associé pour réaliser ce projet. L'exploitation de la raffinerie d'huile lourde de la société Husky va avoir des retombées avantageuses pour tout le Canada. Seulement en Saskatchewan, le projet va enrichir notre économie de trois milliards de dollars et créer plus de 5,000 emplois.